

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trente-sixième session**  
**Genève, 4 – 8 mai 2026**

### **RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET RELATIF À LA PROMOTION DE L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LES INDUSTRIES DE LA CRÉATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE**

*établi par Mme Louise Austin, évaluatrice indépendante, Londres (Royaume-Uni)*

1. L'annexe du présent document contient un rapport d'évaluation externe indépendante relatif au projet intitulé "Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique", établi par Mme Louise Austin, évaluatrice indépendante, Londres (Royaume-Uni).

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

## Table des matières

<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>2</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Synthèse des objectifs et de la méthodologie de l'évaluation</b> .....	<b>5</b>
<b>Principales observations :</b> .....	<b>5</b>
<u>Conception et gestion du projet</u> .....	<u>5</u>
<u>Efficacité</u> .....	<u>7</u>
<u>Durabilité</u> .....	<u>10</u>
<b>Conclusions et recommandations</b> .....	<b>10</b>
<u>Recommandations</u> .....	<u>11</u>

## Annexes

- Appendice 1 Principaux informateurs
- Appendice 2 Liste des documents et des publications consultés
- Appendice 3 Outils de collecte de données utilisés (guides pour les entretiens)
- Appendice 4 Risques et mesures d'atténuation
- Appendice 5 Événements consacrés au renforcement des capacités
- Appendice 6 Brève notice biographique sur l'auteurice du rapport
- Appendice 7 Rapport de lancement

### 1. Introduction

### 2. Objectifs de l'évaluation

### 3. Méthode d'évaluation appliquée

- 3.3 Approche méthodologique
- 3.4 Collecte et analyse des données
- 3.5 Cadre de l'évaluation et principales questions d'évaluation
- 3.6 Programme de travail de l'évaluation, résultats et calendrier

Projet de structure du rapport final

### **Sigles et abréviations**

IA	intelligence artificielle
CCIS	Secteur du droit d'auteur et des industries de la création
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

## RÉSUMÉ

1. La présente évaluation, qui a été réalisée par une consultante indépendante, visait à tirer les enseignements de l'expérience acquise pendant la mise en œuvre du projet du plan d'action pour le développement relatif à la [Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique](#), notamment concernant sa conception et sa gestion, son efficacité et sa durabilité.
2. Le projet a été approuvé lors de la vingt-sixième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et a été mis en œuvre d'avril 2022 à décembre 2025. Il portait sur le renforcement du rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans six industries de la création, à savoir l'animation, l'édition, la musique, les jeux vidéo, les applications mobiles et la mode, dans quatre pays bénéficiaires : Chili, Émirats arabes unis, Indonésie et Uruguay.
3. Pour mener à bien cette évaluation, tous les documents et résultats du projet ont été examinés. En outre, des entretiens ont été menés avec 21 parties prenantes, notamment des membres du personnel de l'OMPI et des consultants et des experts externes qui ont contribué au projet, dont sept représentants des pays bénéficiaires.
4. À partir de l'analyse de l'ensemble des données recueillies, huit principales observations ont été formulées autour des trois axes d'évaluation : conception et gestion du projet, efficacité et durabilité du projet.

### Conception et gestion du projet

5. **Principale observation n° 1 :** Le descriptif du projet contient des renseignements détaillés sur le projet, notamment les réalisations et résultats escomptés ainsi que les indicateurs d'évaluation connexes. Ce document a constitué une référence utile pour l'ensemble des parties prenantes pendant toute la durée du projet.
6. **Principale observation n° 2 :** Les coordonnateurs nationaux des quatre pays bénéficiaires se sont montrés extrêmement satisfaits de la manière dont le projet a été géré par l'équipe chargée du projet, dirigée par le responsable du projet, M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Bureau de la vice-directrice chargée du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création. Ils ont salué l'expertise et de la réactivité de l'équipe chargée du projet.

### Efficacité

7. **Principale observation n° 3 :** Les objectifs et les résultats du projet ont été largement atteints. Des événements visant à favoriser le renforcement des capacités, le mentorat et la création de réseaux ont été organisés avec succès dans tous les pays bénéficiaires.
8. **Principale observation n° 4 :** En janvier 2026, les sept outils créés dans le cadre du projet avaient été téléchargés plus de 100 000 fois, preuve de leur pertinence et du grand intérêt qu'ils suscitent dans de multiples secteurs de la création.
9. **Principale observation n° 5 :** Les parties prenantes qui ont participé aux événements se sont déclarées très satisfaites des intervenants, de la pertinence des thèmes abordés et des compétences acquises grâce à leur participation.
10. **Principale observation n° 6 :** Les résultats des activités de mentorat ont été moins tangibles, bien qu'un événement régional ait été organisé à l'appui de cet aspect du projet et que les événements consacrés au renforcement des capacités aient également été considérés comme des opportunités de mentorat.

11. **Principale observation n° 7 :** Les coordonnateurs nationaux ont exprimé des avis positifs concernant les possibilités de création de réseaux offertes par le projet, et les commentaires des participants aux événements ont fait écho à ce sentiment.

#### Durabilité

12. **Principale observation n° 8 :** La durabilité des résultats du projet a été jugée très probable, en raison de la création de réseaux, de la mise à disposition d'outils de renforcement des capacités, de la mise au point d'un portail permettant d'établir des liens entre les créateurs et de la création de répertoires dans les pays bénéficiaires.

#### Recommandations

13. Fondé sur les principales observations de l'évaluation, un ensemble de sept recommandations est proposé pour examen. Une partie est formulée à l'intention de l'OMPI et l'autre, à l'intention des pays bénéficiaires.

#### Recommandations à l'intention de l'OMPI

14. **Recommandation n° 1 :** Les séances régulières de retour d'information entre l'équipe chargée du projet et les coordonnateurs nationaux devraient être reproduites dans d'autres projets, car elles ont permis d'obtenir un retour d'information continu et de résoudre les difficultés à mesure qu'elles se présentaient.

15. **Recommandation n° 2 :** Dans la mesure du possible, les événements de renforcement des capacités et de sensibilisation devraient se dérouler en présentiel afin de renforcer la participation et de contribuer à la constitution de réseaux.

16. **Recommandation n° 3 :** Lorsque le mentorat fait partie de la conception du projet, cet aspect devrait être structuré et planifié plus clairement dès le départ. Il convient d'envisager d'inclure des activités de mentorat expressément dans d'autres événements.

17. **Recommandation n° 4 :** Afin de favoriser la durabilité, les outils créés dans le cadre du projet devraient être traduits dans de nombreuses langues.

18. **Recommandation n° 5 :** Pour favoriser la durabilité, il conviendrait d'envisager la mise à jour des outils de renforcement des capacités du projet afin de tenir compte des changements survenant dans l'environnement numérique, en particulier l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

19. **Recommandation n° 6 :** Les outils et supports mis au point au cours du projet constituent de précieuses sources d'information. Il faudrait envisager de transformer ces produits en de véritables publications de l'OMPI afin de garantir leur référencement dans le catalogue de l'OMPI, ce qui améliorera leur accessibilité et favorisera leur durabilité.

#### Recommandations à l'intention des pays bénéficiaires

20. **Recommandation n° 7 :** Les pays bénéficiaires sont encouragés à diffuser largement la page Web dédiée au projet afin de contribuer à la sensibilisation à celui-ci et à sa pérennisation.

## Introduction

21. À sa vingt-sixième session, le CDIP a approuvé une proposition de l'Indonésie et des Émirats arabes unis visant à mettre en place un projet du plan d'action sur [la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les pays en développement dans les industries de la création à l'ère numérique](#).

22. Le projet visait à renforcer les industries de la création dans les pays en développement en encourageant l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans les entreprises et les offices de propriété intellectuelle grâce à des initiatives de renforcement des capacités, et à permettre sa mise en œuvre grâce à la création de réseaux regroupant les acteurs des industries de la création locales afin de favoriser le transfert d'information, la coopération et la croissance.

23. Le projet a été mis en œuvre sous la supervision du responsable du projet, M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Bureau de la vice-directrice générale chargée du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création.

## Synthèse des objectifs et de la méthodologie de l'évaluation

24. L'évaluation visait principalement un double objectif :

- i) tirer des enseignements de l'expérience acquise pendant la mise en œuvre du projet dans trois domaines :
  - Conception et gestion du projet
  - Efficacité
  - Durabilité
- ii) fournir des données d'évaluation factuelles à l'appui du processus décisionnel du CDIP.

25. L'évaluation n'a pas porté sur des activités ou des résultats attendus isolés, mais a porté sur le projet dans son ensemble.

26. Une démarche qualitative a été adoptée à l'égard de la collecte et de l'analyse des données, faisant une large place à l'examen des documents et supports concernés (appendice II) et passant par l'organisation de 21 entretiens semi-structurés avec des membres du personnel de l'OMPI et des représentants des pays bénéficiaires (*appendice I*).

27. Une version préliminaire du présent rapport d'évaluation a été transmise à l'OMPI avant son parachèvement.

## Principales observations :

### [Conception et gestion du projet](#)

#### Principales observations

28. **Principale observation n° 1** Le descriptif du projet contient des renseignements détaillés sur le projet, notamment les réalisations et résultats escomptés et les indicateurs d'évaluation connexes. Ce document a constitué une référence utile pour l'ensemble des parties prenantes pendant toute la durée du projet.

29. **Principale observation n° 2** Les coordonnateurs nationaux des quatre pays bénéficiaires se sont montrés extrêmement satisfaits de la manière dont le projet a été géré par

l'équipe chargée du projet, sous la supervision du responsable du projet, M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Bureau de la vice-directrice générale chargée du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création. Ils ont salué l'expertise et de la réactivité de l'équipe chargée du projet.

30. Le projet a été mené d'avril 2022 à décembre 2025. Il était initialement assorti d'un calendrier de mise en œuvre de 36 mois, qui a été prolongé de six mois sans implication budgétaire. Le projet a été dirigé par le responsable du projet, M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Bureau de la vice-directrice générale chargée du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, avec l'appui primordial d'un collègue de ce même secteur. Une collaboration s'est mise en place au sein du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création entre différentes divisions afin de promouvoir et de renforcer les activités mises en œuvre dans le cadre du projet.

31. Comme pour tous les projets du Plan d'action pour le développement, la participation de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement a été essentielle du point de vue de la coordination, et des contacts réguliers ont eu lieu entre l'équipe chargée du projet et ladite division concernant les activités mises en œuvre.

32. Plusieurs équipes d'autres secteurs ont apporté leur contribution aux réunions du projet afin de soutenir les événements organisés dans le cadre de celui-ci. Le Secteur des marques et des dessins et modèles, par exemple, a apporté sa contribution à un événement lié à la mode et a prononcé le discours de bienvenue à cette occasion.

33. Chaque pays bénéficiaire<sup>1</sup> a désigné un coordonnateur national qui travaille en étroite collaboration avec l'équipe chargée du projet. Des réunions de coordination mensuelles ont été régulièrement organisées entre le coordonnateur national et l'équipe chargée du projet. Les coordonnateurs nationaux ont hautement apprécié ces réunions, car elles ont permis de faire le point régulièrement sur l'avancement du projet et de discuter des difficultés à mesure qu'elles se présentaient. Les entretiens avec les coordonnateurs nationaux et les différents experts et consultants engagés dans le cadre du projet ont mis en évidence leur satisfaction quant à la réactivité et à l'expertise de l'équipe chargée du projet.

34. Le modèle standard de l'OMPI a été utilisé pour rédiger le descriptif du projet ([document CDIP/26/5](#)). Il est ressorti des discussions menées aux fins de l'évaluation que le descriptif de projet initial avait constitué une référence utile, tout au long du projet, pour l'ensemble des parties prenantes, offrant une structure générale et facilitant la compréhension des objectifs du projet. Il a été constaté que les rapports du projet ont favorisé l'examen des objectifs du projet et permis de mieux comprendre dans quelle mesure ces objectifs avaient été atteints.

35. L'inclusion des résultats et réalisations du projet, ainsi que des indicateurs a été très utile au responsable du projet pour suivre l'état d'avancement. Le suivi et l'auto-évaluation ont été effectués régulièrement.

36. Il a été fait preuve d'une certaine souplesse dans l'ajustement des risques initiaux du projet et pour ce qui est de l'ajout de nouveaux risques à mesure qu'ils se présentaient. (*Voir l'appendice IV concernant les risques*).

37. Les personnes interrogées ont confirmé que le projet était en phase avec les nouvelles tendances, car les six industries de la création<sup>2</sup> couvertes par le projet étaient des domaines extrêmement dynamiques dans lesquels des technologies importantes sont en train d'émerger.

---

<sup>1</sup> Chili, Émirats arabes unis, Indonésie et Uruguay.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'animation, l'édition, la musique, les jeux vidéo, les applications mobiles et la mode.

38. Le projet visait à répondre aux tendances numériques, ce qui a parfaitement trouvé son reflet dans les outils créés et présentés lors des événements organisés durant le projet. L'équipe chargée du projet s'est en outre efforcée de prendre en compte l'émergence de l'IA dans les différents événements.

## Efficacité

### Principales observations

39. **Principale observation n° 3** Les objectifs et les résultats du projet ont été largement atteints. Des événements visant à favoriser le renforcement des capacités, le mentorat et la création de réseaux ont été organisés avec succès dans tous les pays bénéficiaires.

40. **Principale observation n° 4** En janvier 2026, les sept outils créés dans le cadre du projet avaient été téléchargés plus de 100 000 fois, preuve de leur pertinence et du grand intérêt qu'ils suscitent dans de multiples secteurs de la création.

41. **Principale observation n° 5** Les parties prenantes qui ont participé aux événements se sont déclarées très satisfaites des intervenants, de la pertinence des thèmes abordés et des compétences acquises grâce à leur participation.

42. **Principale observation n° 6** Les résultats des activités de mentorat ont été moins tangibles, bien qu'un événement régional ait été organisé pour soutenir cet aspect du projet et que les événements de renforcement des capacités aient également été considérés comme des opportunités de mentorat.

43. **Principale observation n° 7** Les coordonnateurs nationaux ont exprimé des avis positifs concernant les possibilités de création de réseaux offertes par le projet, et les commentaires des participants aux événements ont fait écho à ce sentiment.

44. Le projet visait essentiellement deux objectifs :

- a) renforcer les capacités des entreprises locales du secteur de la création et des autorités nationales, notamment des offices de propriété intellectuelle, afin qu'elles puissent utiliser et mettre à profit les instruments et stratégies de propriété intellectuelle pour apporter une valeur ajoutée qui distinguera leurs produits et services de ceux d'autres acteurs, et diversifier leurs activités économiques; et
- b) créer des réseaux regroupant les acteurs locaux du secteur de la création afin de favoriser le transfert d'information et la coopération et de stimuler la croissance.

45. Des résultats et des activités ont été mis en place en vue de réaliser les objectifs du projet :

46. Le **résultat 1** impliquait l'élaboration d'**une étude exploratoire**. L'étude a fourni une analyse détaillée et des recommandations quant au cadre juridique applicable aux industries de la création retenues dans l'ensemble des quatre pays. Elle a été diffusée en décembre 2022, a été validée par les bénéficiaires et présentée à la trentième session du CDIP en avril 2023.

47. Le **résultat 2** visait à améliorer les compétences des acteurs des industries de la création en matière de propriété intellectuelle. Cet objectif a été atteint, conformément aux activités prévues suivantes :

1. **des contenus concernant la gestion et la commercialisation** des actifs de propriété intellectuelle dans l'univers numérique ont été créés et spécialement adaptés aux organismes publics;

2. **sept outils de renforcement des capacités** à l'appui des activités des titulaires de droits, des créateurs, des développeurs et des utilisateurs, abordant les défis et les opportunités liés à la propriété intellectuelle ont été mis au point avec succès :

Outil	Téléchargements recensés en janvier 2026
Le paysage mondial de la musique numérique (2024)	33 577
Le rôle de la propriété intellectuelle dans le secteur de la mode : de la conception à la commercialisation (2023)	10 373
Bâtir une économie de l'édition numérique : perspectives et cadre pour son développement (2023)	4 059
Propriété intellectuelle et applications mobiles (2023)	7 356
Comprendre le système de la propriété intellectuelle dans les jeux vidéo (2023)	29 643
Sensibilisation des industries de la création à la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique (2022)	12 057
Tirer parti de la créativité : le droit d'auteur à l'intention des professionnels de l'industrie de l'animation (2022)	4 719

48. Des outils supplémentaires de renforcement des capacités, notamment des infographies, des listes de contrôle et des questionnaires, ont été élaborés pour les six secteurs couverts par le projet. Ils ont tous été mis à la disposition des pays bénéficiaires, qui les ont publiés sur leur site Web. Ils étaient également disponibles sur la [page Web dédiée de l'OMPI](#).

49. Lors des entretiens, les coordonnateurs nationaux ont souligné que les outils avaient permis d'améliorer efficacement les connaissances en matière de propriété intellectuelle et ils ont salué le caractère innovant du projet à cet égard.

50. Au total, **22 événements de renforcement des capacités** ont eu lieu pendant la durée du projet. (Voir l'appendice V).

51. Les événements ont été mis en place en fonction des secteurs prioritaires proposés par chaque pays bénéficiaire, avec des événements physiques organisés pour les deux domaines prioritaires dans chaque pays<sup>3</sup> et des événements à distance pour les domaines prioritaires suivants. Leur couverture géographique était équilibrée et leur thématique variée.

52. Les coordonnateurs nationaux ont indiqué que la participation aux événements était élevée et que les participants s'étaient déclarés très satisfaits de l'expertise des intervenants, de la pertinence des thèmes abordés et des compétences acquises.

53. Les personnes interrogées ont indiqué que le fait de faire appel à des intervenants internationaux et nationaux très expérimentés avait permis de faciliter le partage des compétences et des connaissances sur les questions liées à la propriété intellectuelle dans chaque secteur de la création. Les consultants et les experts participant au projet, ainsi que les coordonnateurs nationaux, ont confirmé que les événements étaient très interactifs et participatifs. Certains consultants et experts ont souligné que les événements en présentiel étaient une solution optimale, car ils permettaient un niveau de participation plus élevé.

54. Les entretiens d'évaluation ont mis en évidence trois éléments clés à prendre en considération pour les événements futurs, notamment la nécessité :

- i. d'utiliser une terminologie et un langage clairs lors de la traduction. Dans certains pays, par exemple, le mot "atelier" a été traduit par le terme de "séminaire";

<sup>3</sup> À l'exception de l'Uruguay où il n'y a eu qu'un seul événement physique.

- ii. de garantir une forte participation aux événements à venir, car il est arrivé que le nombre d'inscrits soit parfois élevé, mais que le nombre de participants réels le soit bien moins;
- iii. de planifier les événements le plus tôt possible, compte tenu des obligations calendaires différentes de l'OMPI et des parties prenantes dans les pays bénéficiaires.

55. L'un des aspects du projet qui a moins bien fonctionné est le **programme de mentorat**, car il a été difficile de mettre en relation les mentors et les bénéficiaires du mentorat. Des efforts ont toutefois été déployés pour surmonter cette difficulté et un événement régional virtuel a été organisé avec le Chili et l'Uruguay en décembre 2025, axé sur le mentorat dans le secteur des jeux vidéo. En outre, tous les événements ont été considérés comme contribuant au mentorat, car ils ont permis aux participants de rencontrer des experts.

56. Le **résultat 3** portait sur la sensibilisation à l'importance de l'utilisation du système de propriété intellectuelle. Ce résultat a été obtenu grâce à l'organisation d'événements, comme indiqué dans le résultat 2 ci-dessus. Certaines personnes interrogées ont estimé que l'une des plus grandes réussites du projet était la sensibilisation des décideurs et d'autres parties prenantes. Les événements ont rassemblé des acteurs divers, notamment des entités des secteurs public et privé, et les décideurs ont pu entendre les préoccupations, les limites et les obstacles rencontrés par les industries de la création. En outre, un répertoire numérique a été créé pour chaque pays, ainsi qu'un portail Web consacré à la propriété intellectuelle afin de mettre en relation les créateurs, de diffuser des informations, de promouvoir des événements avec une fonctionnalité d'inscription, d'héberger des ressources documentaires et de publier des actualités liées au secteur. Ces activités ont également contribué à la réalisation du **résultat 4**, qui visait à établir des réseaux nationaux et régionaux entre les acteurs des industries de la création.

57. Les lignes directrices qu'il était prévu d'établir, adaptées aux besoins des autorités nationales, notamment des offices de propriété intellectuelle, ont été élaborées et diffusées avec succès et peuvent être consultées [ici](#).

58. Les entretiens avec les coordonnateurs nationaux ont mis en évidence qu'il est difficile d'évaluer avec précision dans quelle mesure les événements ont facilité le transfert d'informations, la coopération et stimulé la croissance. Ils ont toutefois tenu à souligner les points suivants :

- Le projet a été couronné de succès en termes de création de réseaux.
- Les participants ont exprimé un vif intérêt et leur satisfaction, soulignant que les événements avaient servi de point de départ à des possibilités de création de réseaux qui n'existaient pas auparavant. Ce phénomène s'est révélé particulièrement évident lorsque plusieurs pays étaient impliqués, car cela offrait la possibilité d'établir des réseaux plus larges.
- Dans certains pays, la coordination entre les parties prenantes, notamment entre les différents ministères, se trouvait limitée avant le projet. Le projet a permis de mettre en relation ces parties prenantes, favorisant ainsi la sensibilisation.
- Un pays a signalé une augmentation significative des demandes de droits d'auteur depuis la tenue des événements.

59. Au moins trois des consultants et experts indépendants impliqués dans les événements ont indiqué avoir été contactés par des participants après les événements, ce qui témoigne du succès des aspects du projet liés au mentorat et à la création de réseaux.

60. Comme le soulignent les rapports du projet et comme l'ont confirmé les entretiens, certains résultats du projet ont été relevés, notamment :

- Les supports créés dans le cadre du projet sont pertinents tant pour les institutions gouvernementales que pour les créateurs dans les domaines concernés.
- Les bénéficiaires ont clairement défini leurs secteurs prioritaires dans le cadre du projet, ce qui a trouvé son reflet dans les activités prioritaires.
- On observe une demande croissante pour que les aspects liés à l'IA soient intégrés aux activités du projet.
- Les participants aux activités de renforcement des capacités ont obtenu des informations pertinentes qui leur ont permis de mieux comprendre les perspectives offertes par la propriété intellectuelle, et les enjeux s'y rapportant, dans les secteurs de la création concernés.

## Durabilité

### Principales observations

61. **Principale observation n° 8** La durabilité des résultats du projet a été jugée très probable, en raison de la création de réseaux, de la mise à disposition d'outils de renforcement des capacités, de la mise au point d'un portail permettant d'établir des liens entre les créateurs et de la création de répertoires des pays bénéficiaires.

62. Le projet s'étant achevé récemment, à savoir en décembre 2025, il est trop tôt pour pouvoir pleinement évaluer sa durabilité. Toutefois, certaines activités ont été jugées par les personnes interrogées comme propices à la pérennisation du projet, notamment :

- la mise à disposition d'outils de renforcement des capacités sur une [page Web dédiée de l'OMPI](#);
- la création d'un répertoire pour chaque pays bénéficiaire afin de suivre les progrès accomplis dans l'utilisation des outils de renforcement des capacités;
- la mise en place d'un portail pour favoriser l'établissement de liens entre les créateurs; et
- la traduction de certains outils dans différentes langues.

### Conclusions et recommandations :

63. Projet du Plan d'action pour le développement concernant la [Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique](#) était bien conçu et bien géré. Il a largement atteint ses objectifs et produit les résultats escomptés.

64. Le descriptif du projet proposait un cadre clair et cohérent pour l'ensemble du projet et a constitué un document de référence et de suivi utile.

65. Les offices nationaux de la propriété intellectuelle de tous les pays bénéficiaires se sont déclarés très satisfaits du professionnalisme, de l'expertise et de la réactivité de l'équipe chargée du projet. Des réunions de coordination régulières ont permis d'assurer le bon déroulement du projet, et la collaboration d'autres entités de l'OMPI a facilité la cohérence.

66. Les objectifs et les résultats du projet ont été largement atteints. Les événements de renforcement des capacités ont attiré un public nombreux, et les retours d'information des offices nationaux de propriété intellectuelle et des participants ont montré que ces événements

étaient considérés comme utiles. Les intervenants et les conférenciers ont été appréciés pour leur expertise et leurs connaissances. Les événements ont également été l'occasion de créer des réseaux.

67. Les sept outils créés dans le cadre du projet ont été téléchargés plus de 100 000 fois, preuve de leur pertinence et de leur utilité.

68. L'aspect du projet lié au mentorat a été difficile à mesurer, bien qu'un événement régional ait été organisé en décembre 2025 pour remplir cet objectif et que des efforts aient été déployés pour renforcer la composante liée au mentorat à travers des événements nationaux et régionaux.

69. Le projet a été jugé comme ayant répondu aux nouvelles tendances numériques dans les six industries de la création sélectionnées. Il a contribué de manière positive au renforcement des industries de la création dans les pays bénéficiaires et pourrait constituer une base solide pour la croissance future dans ce domaine.

### Recommandations

70. Fondé sur les principales observations de l'évaluation, un ensemble de sept recommandations est proposé pour examen. Une partie de ces recommandations est formulée à l'intention de l'OMPI et l'autre, à l'intention des pays bénéficiaires.

#### Recommandations à l'intention de l'OMPI

##### Conception et gestion du projet

71. **Recommandation n° 1** : Les séances régulières de retour d'information entre l'équipe chargée du projet et les coordonnateurs nationaux devraient être reproduites dans d'autres projets, car elles ont permis d'obtenir un retour d'information continu et de résoudre les difficultés à mesure qu'elles se présentaient.

##### Efficacité

72. **Recommandation n° 2** : Dans la mesure du possible, les événements de renforcement des capacités et de sensibilisation devraient se dérouler en présentiel afin de renforcer la participation et de contribuer à la constitution de réseaux.

73. **Recommandation n° 3** : Lorsque le mentorat fait partie de la conception du projet, cet aspect devrait être structuré et planifié plus clairement dès le départ. Il convient d'envisager d'inclure des activités de mentorat expressément dans d'autres événements.

##### Durabilité

74. **Recommandation n° 4** : Afin de favoriser la durabilité, les outils créés dans le cadre du projet devraient être traduits dans de nombreuses langues.

75. **Recommandation n° 5** : Pour favoriser la durabilité, il conviendrait d'envisager la mise à jour des outils de renforcement des capacités du projet afin de tenir compte des changements survenant dans l'environnement numérique, en particulier l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

76. **Recommandation n° 6** : Les outils et supports mis au point au cours du projet constituent de précieuses sources d'information. Il faudrait envisager de transformer ces produits en de véritables publications de l'OMPI afin de garantir leur référencement dans le catalogue de l'OMPI, ce qui améliorera leur accessibilité et favorisera leur durabilité.

## Recommandations à l'intention des pays bénéficiaires

77. **Recommandation n° 7** : Les pays bénéficiaires sont encouragés à diffuser largement la page Web dédiée au projet afin de contribuer à la sensibilisation à celui-ci et à sa pérennisation.

[Fin de l'annexe, les appendices suivent]

## APPENDICES :

### APPENDICE I PRINCIPAUX INFORMATEURS

#### **Représentants des pays bénéficiaires**

##### **Chili**

M. Felipe Ferreira Catalan, chef du département de la propriété intellectuelle, sous-secrétariat aux relations économiques internationales, Ministère des affaires étrangères, Santiago (Chili)

Mme Maria Gloria Riethmuller Harland, conseillère juridique, sous-secrétariat aux relations économiques internationales, Ministère des affaires étrangères, Santiago (Chili)

##### **Indonésie**

M. Mohammed Fauzy, directeur, Ministère du tourisme et de l'économie de la création de la République d'Indonésie

M. Stefanus Adi, analyste politique, Ministère du tourisme et de l'économie de la création de la République d'Indonésie

##### **Émirats arabes unis**

Mme Azizah Mohamed Al Hammadi, directrice de l'innovation, Ministère de l'économie et du tourisme des Émirats arabes unis

##### **Uruguay**

M. Nestor Mendez, conseiller juridique, Direction nationale de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie, de l'énergie et de l'extraction minière (Uruguay)

Mme Marianela Delor, directrice technique, Direction nationale de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie, de l'énergie et de l'extraction minière (Uruguay)

#### **Fonctionnaires de l'OMPI**

Mme Sylvie Forbin, vice-directrice générale, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création

M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Bureau de la vice-directrice générale, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création

M. Raul Jauregui Salinas, administrateur principal, Bureau de la vice-directrice générale, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création

Mme Anca Ciurel, boursière, Bureau de la vice-directrice générale, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création

## **Experts/consultants**

M. Gaetano Dimita, maître de conférences en divertissement interactif et droit de la propriété intellectuelle, Université Queen Mary de Londres, Londres (Royaume-Uni)

M. David Stopps, directeur général, Friars Management Limited (FML), International Artists Agency, Aylesbury (Royaume-Uni)

Mme Olivia Dhordain, conseillère en propriété intellectuelle, OUTBOXING IP, anciennement conseillère en chef adjointe en propriété intellectuelle, Richemont, Genève (Suisse)

Mme Irene Calboli, professeur de droit, École de droit de l'Université A&M du Texas, Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique)

M. Andy Ramos Gil de la Haza, associé, Intellectual Property and Technology, Perez-Llorca, Madrid (Espagne)

M. Ioannis Kikkis, consultant externe de l'OMPI

Mme Emma House, consultante en édition internationale, Londres (Royaume-Uni)

M. Marc Misthal, conseil principal en propriété intellectuelle, Offit Kurman Attorneys, New York (États-Unis d'Amérique)

M. Noam Shem Tov, professeur de droit de la propriété intellectuelle, Université Queen Mary, Londres (Royaume-Uni)

M. David Greenspan, Bandai Namco, Sony and THQ, San Jose (États-Unis d'Amérique)

[L'appendice II suit]

## APPENDICE II LISTE DES DOCUMENTS ET DES PUBLICATIONS CONSULTÉS

1. Catalogue consacré aux projets du Plan d'action pour le développement de l'OMPI :  
[Présentation du catalogue des projets du Plan d'action pour le développement](#)
2. Descriptif du projet : [CDIP/26/5](#)
3. Rapports sur l'état d'avancement du projet :
  - a. [CDIP/29/2](#), annexe VII, débat au sein du CDIP disponible à l'adresse suivante : [télédiffusion sur le site Web de l'OMPI – vingt-neuvième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle – CDIP 29 jour 1 après-midi](#)
  - b. [CDIP/31/3](#), annexe IV, débat au sein du CDIP disponible à l'adresse suivante : [télédiffusion sur le site Web de l'OMPI – trente et unième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle – CDIP 31 jour 1 après-midi](#)
  - c. [CDIP/33/3](#), annexe II, débat au sein du CDIP disponible à l'adresse suivante : [télédiffusion sur le site Web de l'OMPI – trente-troisième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle – CDIP 33 jour 1 après-midi](#)
  - d. [CDIP/35/3](#), annexe I, débat au sein du CDIP disponible à l'adresse suivante : [télédiffusion sur le site Web de l'OMPI – trente-cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle – CDIP 35 jour 1 après-midi](#)
  - e. Rapport d'achèvement du projet : [CDIP/36/12](#)
4. Résultats du projet :
  - a. Étude exploratoire
  - b. Site Web du projet où toutes les publications peuvent être consultées : [La propriété intellectuelle au service des industries de la création dans les pays en développement](#)
  - c. Répertoire du Chili <https://cl-directory.logicbox.gr/>
  - d. Répertoire de l'Uruguay <https://uy-directory.logicbox.gr/>
  - e. Répertoire de l'Indonésie <https://id-directory.logicbox.gr/>
  - f. Répertoire des Émirats arabes unis <https://uae-directory.logicbox.gr/>
  - g. Portail : <https://portal.logicbox.gr/>

[L'appendice III suit]

## APPENDICE III OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES UTILISÉS (GUIDES POUR LES ENTRETIENS)

### Guide pour les entretiens d'évaluation

Conception et gestion du projet
1. Dans quelle mesure le descriptif initial du projet a-t-il été utile et approprié pour guider la mise en œuvre du projet?
2. Dans quelle mesure le descriptif initial du projet a-t-il été utile et approprié pour évaluer les résultats obtenus au moyen du projet?
3. Quelles modifications pourraient être apportées au descriptif initial du projet afin de le rendre plus utile pour guider la mise en œuvre et l'évaluation des résultats?
4. Dans quelle mesure les outils de suivi, d'auto-évaluation et de rapport du projet ont-ils été utiles pour aider à la prise de décision relative au projet (par exemple, pour apporter des ajustements au projet en fonction des données issues du suivi et des rapports)?
5. Quels autres outils auraient pu aider à collecter des données pertinentes pour éclairer et soutenir la prise de décision?
6. Dans quelle mesure d'autres entités au sein du Secrétariat ont-elles contribué et permis une mise en œuvre efficace et rationnelle du projet?
7. Quels ont été leur rôle et leur contribution?
8. Aurait-il été utile d'impliquer d'autres entités au sein du Secrétariat et pourquoi?
9. Quels étaient les principaux risques recensés dans le descriptif initial du projet?
10. Lesquels de ces risques se sont-ils concrétisés au cours de la durée du projet?
11. Comment ces risques ont-ils été atténués ou traités?
12. D'autres stratégies d'atténuation auraient-elles été utiles?
13. De quelle manière a-t-il été possible d'adapter le projet aux nouvelles tendances, technologies et autres facteurs externes?
14. Y a-t-il eu des occasions manquées à cet égard?

### **Efficacité**

15. De quelle manière les résultats du projet ont-ils renforcé les capacités des entreprises du secteur de la création et des autorités nationales, notamment des offices de propriété intellectuelle?
16. Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils aidé les entreprises du secteur de la création et les autorités nationales, notamment les offices de propriété intellectuelle, à tirer parti des outils et stratégies de propriété intellectuelle pour ajouter de la valeur à leurs produits et services créatifs et diversifier leurs activités économiques?
17. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis la mise en place d'un réseau entre les industries de la création et les parties prenantes afin de
  - faciliter le transfert d'information et la coopération?
  - stimuler la croissance?
18. Dans quelle mesure le projet a-t-il été efficace pour modifier le niveau de sensibilisation des parties prenantes en ce qui concerne :
  - le rôle du système de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité, de l'innovation et dans la création de valeur ajoutée?
  - la documentation, la gestion et l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et leur rôle dans l'accroissement des flux de revenus?
  - l'importance primordiale que revêtent le respect et l'application des droits de propriété intellectuelle, qui constituent les principaux actifs immatériels des entreprises du secteur de la création?
19. Comment cette efficacité a-t-elle été mesurée?
20. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis la création de structures nationales et régionales pour les industries de la création?
21. De quelle manière la création de ces structures a-t-elle facilité les transactions fondées sur la propriété intellectuelle ou l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour les entreprises?
22. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer les réseaux entre les acteurs des industries de la création et au sein de celles-ci, et comment ces réseaux ont-ils facilité les collaborations et les transferts de connaissances?

### **Durabilité**

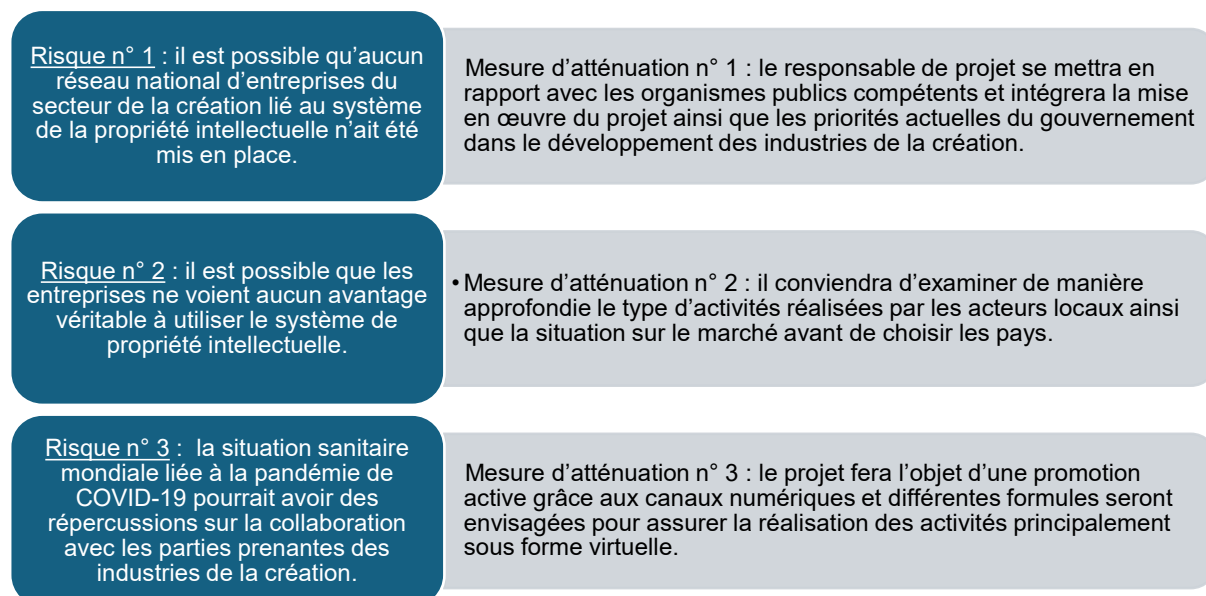
23. Dans quelle mesure les résultats du projet, tels que les supports de formation consacrés à la propriété intellectuelle et les réseaux mis en place par les pays bénéficiaires et les parties prenantes pour renforcer les industries de la création, continueront-ils d'être utilisés à l'issue du projet?

[L'appendice IV suit]

## APPENDICE IV RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Le descriptif de projet initial prévoyait trois risques potentiels et proposait des stratégies d'atténuation au cas où ces risques se concrétiseraient.

**Figure 1**



À mesure que le projet avançait, les risques n° 2 et 3 ont été remplacés de la manière suivante et un risque supplémentaire a été identifié :

- ❖ Risque n° 2 : difficulté d'attirer des mentors.
  - Mesure d'atténuation n° 2 : le champ des contacts pris avec des mentors potentiels a été élargi. La priorité est donnée à la facilitation des contacts entre professionnels.
- ❖ Risque n° 3 : évolution du cadre de la propriété intellectuelle.
  - Mesure d'atténuation n° 3 : le déploiement rapide de l'IA n'était pas envisagé au début du projet. L'intérêt croissant que les bénéficiaires portent à ces sujets nécessite une adaptation plus poussée des contenus.
- ❖ Risque n° 4 : phénomènes naturels.
  - Mesure d'atténuation n° 4 : divers phénomènes naturels, tels que des inondations, ont eu des répercussions sur certaines des activités prévues. Dans ces contextes, des dispositions ont été prises pour que les contenus soient diffusés sous une forme hybride.

[L'appendice V suit]

## APPENDICE V ÉVÉNEMENTS CONSACRÉS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

N°	Thème de l'atelier	Dates des ateliers	Lieu de l'atelier
1	Atelier national sur la propriété intellectuelle et les jeux vidéo, aspects juridiques et commerciaux – Santiago	16 – 17 novembre 2022	Chili
2	Atelier national intitulé “Comment vivre de la musique à l'ère du numérique” – Valparaiso	5 décembre 2023	
3	Atelier national “Comment vivre de la musique à l'ère du numérique” – Santiago	6 – 7 décembre 2023	
4	Webinaire consacré à un aperçu juridique du rôle de l'industrie de la mode sur la scène numérique – Santiago	8 octobre 2024	
5	Atelier national intitulé “L'édition dans l'économie de la création, moteur du développement économique, social et culturel” – Santiago	4 – 5 mars 2025	
6	Webinaire de mentorat intitulé “Considérations juridiques et commerciales sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les jeux vidéo à l'ère du numérique” – organisé en ligne pour le Chili et l'Uruguay.	17 décembre 2025	En ligne pour le Chili et l'Uruguay
7	Atelier intitulé “la propriété intellectuelle au service des applications mobiles : questions juridiques et commerciales” – Montevideo	9 – 10 mars 2023	Uruguay
8	Webinaire sur l'amélioration de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création dans l'univers numérique, le rôle de la propriété intellectuelle dans le secteur de la mode – Montevideo	26 avril 2023	
9	Session de mentorat – formation en ligne à l'intention des développeurs de logiciels, session n° 1, – Montevideo	13 décembre 2024	
10	Session de mentorat – formation en ligne à l'intention des développeurs de logiciels, session n° 2, – Montevideo	24 février 2025	
11	Webinaire intitulé “Nouvelles technologies dans le secteur de la mode : questions juridiques et commerciales” – Montevideo	25 mars 2025	
12	Webinaire sur l'amélioration de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans l'univers numérique, le rôle du droit d'auteur dans le secteur de la musique	9 mars 2023	Indonésie
13	Atelier intitulé “Maîtrise de la propriété intellectuelle dans le secteur des jeux vidéo : questions commerciales et juridiques”	19 – 20 mai 2023	
14	Atelier national intitulé “La propriété intellectuelle au service des applications mobiles : questions commerciales et juridiques”	4 – 5 septembre 2023	
15	Atelier national intitulé “La propriété intellectuelle dans les l'industrie de l'animation : questions commerciales et juridiques” – Bandung	14 – 15 mai 2024	
16	Atelier intitulé “Utiliser la propriété intellectuelle pour commercialiser en ligne des produits de la création : gros plan sur le secteur de la mode” – Jakarta	27 mai 2025	
17	Webinaire intitulé “Comment vivre de la musique à l'ère du numérique” – Jakarta	30 juin 2025	
18	Atelier intitulé “La propriété intellectuelle au service des applications mobiles : questions commerciales et juridiques”	24 – 25 octobre 2023	
19	Atelier sur la propriété intellectuelle dans le secteur des jeux vidéo : questions commerciales et juridiques	1 – 2 mai 2024	

N°	Thème de l'atelier	Dates des ateliers	Lieu de l'atelier
20	Atelier national sur le rôle de la propriété intellectuelle dans l'écosystème moderne de l'édition	11 – 12 novembre 2024	
21	Atelier national intitulé "Comment vivre de la musique à l'ère du numérique" – Dubaï	22 – 23 avril 2025	
22	Atelier national intitulé "Comment vivre de la musique à l'ère du numérique" – Abu Dhabi	24 – 25 avril 2025	

[L'appendice VI suit]

## APPENDICE VI BRÈVE NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'AUTRICE DU RAPPORT

Mme Louise (Lois) Austin compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur du développement international, dont plus de 20 ans directement consacrés à des missions de consultante indépendante dans le suivi et l'évaluation de projets d'assistance technique et de renforcement des capacités, dans la recherche et la synthèse de processus d'apprentissage. Elle possède une vaste expérience de travail avec un large éventail de parties prenantes, telles que des institutions publiques et internationales, des dirigeants communautaires, des donateurs, etc. Mme Austin est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Londres (Royaume-Uni).

Elle est dotée de solides compétences en rédaction et en analyse, comme en témoignent les évaluations qu'elle a réalisées par le passé, notamment :

- 1) *évaluation du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels – Phase II;*
- 2) *évaluation du projet du Plan d'action pour le développement de coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans les domaines du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle; et*
- 3) *évaluation du Projet relevant du Plan d'action pour le développement intitulé Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organisations de gestion collective du droit d'auteur.*

Elle parle couramment l'anglais et possède un niveau intermédiaire en français, qui sont les langues officielles des pays bénéficiaires du projet.

[L'appendice VII suit]

## APPENDICE VII RAPPORT DE LANCEMENT

### 1. Introduction

---

Le présent document est un rapport de lancement de l'évaluation du projet consacré à [la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique](#), proposé par les Émirats arabes unis et l'Indonésie et approuvé par le CDIP à sa vingt-sixième session tenue en juillet 2021.

Il décrit la méthodologie d'évaluation et la démarche méthodologique; les objectifs de l'évaluation; les outils de collecte de données; les méthodes d'analyse des données; les principales parties prenantes à interroger; les critères d'évaluation de l'exécution du projet; et le programme de travail d'évaluation. Le rapport final sera fondé sur le présent rapport de lancement, sous réserve de son approbation par l'OMPI. Une proposition de structure pour le rapport final est présentée à la fin du présent document.

Le projet visait à renforcer les industries de la création dans les pays en développement en encourageant l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans les entreprises et les offices de propriété intellectuelle grâce à des initiatives de renforcement des capacités, et à permettre sa mise en œuvre grâce à la création de réseaux regroupant les acteurs des industries de la création locales afin de favoriser le transfert d'information, la coopération et la croissance.

Il nécessitait la mise en œuvre de la stratégie suivante :

1. Réalisation d'une étude exploratoire sur la situation spécifique des industries de la création visées dans les pays bénéficiaires et présentation des résultats aux parties prenantes.
2. Conception de supports de formation à l'intention des responsables nationaux de la propriété intellectuelle sur les stratégies visant à tirer parti des systèmes de propriété intellectuelle, de la gestion de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de propriété intellectuelle en vue de soutenir les industries de la création.
3. Élaboration de supports destinés aux parties prenantes des industries de la création visées sur les stratégies permettant de définir, de gérer et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle afin de soutenir leurs activités commerciales.
4. Proposition d'un programme de renforcement des capacités à l'intention des institutions, des créateurs et des autres parties prenantes sur la relation entre la gestion numérique de la propriété intellectuelle, l'application des droits, les stratégies de marketing numérique et d'autres questions liées à la numérisation.
5. Mise en place de programmes de mentorat faisant intervenir des mentors soucieux de soutenir davantage les entreprises, les organisations et les institutions participantes.
6. Création d'un canal de diffusion d'informations sur les possibilités de collaboration, ainsi que sur la protection et la gestion des droits de propriété intellectuelle.
7. Organisation dans les pays participants d'événements nationaux à l'intention des entreprises des industries de la création afin de les sensibiliser à l'importance que revêtent les droits de propriété intellectuelle.

8. Établissement de lignes directrices pour les activités de sensibilisation, adaptées aux contextes nationaux spécifiques de propriété intellectuelle.
9. Lancement de campagnes de sensibilisation au numérique à l'intention des créateurs, des administrateurs et des utilisateurs de contenus créatifs.
10. Création d'un système permettant de diffuser des informations utiles et à jour pour le secteur de la création.
11. Organisation de deux événements de constitution de réseaux à l'intention des différents acteurs.
12. Création de pôles nationaux ou régionaux pour les entreprises du secteur de la création.

Le projet a été mis en œuvre sous la supervision du responsable du projet, M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Bureau de la vice-directrice générale chargée du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création.

## **2. Objectifs de l'évaluation**

---

La présente évaluation vise un double objectif :

1. tirer des enseignements de l'expérience acquise durant la mise en œuvre du projet : ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné afin de poursuivre les activités dans ce domaine. Cela comprend l'évaluation du cadre de conception du projet et de la gestion du projet, y compris les outils de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que la mesure et la communication des résultats obtenus à ce jour et l'évaluation de la probabilité de pérennisation des résultats obtenus; et
2. fournir les données d'évaluation factuelles nécessaires au processus décisionnel du CDIP.

L'évaluation vise en particulier à déterminer la mesure dans laquelle le projet a joué un rôle pour :

- a) renforcer les capacités des entreprises locales du secteur de la création et des autorités nationales, notamment des offices de propriété intellectuelle, afin qu'elles puissent utiliser et mettre à profit les instruments et stratégies de propriété intellectuelle pour apporter une valeur ajoutée qui distinguera leurs produits et services de ceux d'autres acteurs, et diversifier leurs activités économiques; et
- b) créer des réseaux regroupant les acteurs locaux du secteur de la création afin de favoriser le transfert d'information et la coopération et de stimuler la croissance.

L'évaluation couvrira toute la période de mise en œuvre du projet, à savoir depuis avril 2022. Le projet s'est achevé au troisième trimestre de 2025.

L'objectif sera davantage d'évaluer le projet dans son ensemble et sa contribution à l'évaluation des besoins des États membres et de recenser les ressources ou les moyens permettant de répondre à ces besoins que d'évaluer les activités individuelles. L'évaluation portera également sur l'évolution du projet au fil du temps et sur sa performance : conception du projet, gestion du projet, coordination, cohérence, mise en œuvre et résultats obtenus.

### 3. Méthode d'évaluation appliquée

---

#### 3.3 Approche méthodologique

La méthode d'évaluation adoptée vise à équilibrer les besoins en matière d'apprentissage et de responsabilité. À cette fin, l'évaluation sera de nature participative et prévoira la participation active au processus d'évaluation des parties prenantes au projet : l'équipe chargée du projet, les responsables principaux, les États membres et les offices nationaux de propriété intellectuelle. La participation de ces principaux informateurs dépendra de la capacité de l'OMPI à leur présenter l'évaluateur et de leur volonté et leur disponibilité à se prêter à des entretiens.

L'évaluateur sera chargé de la réalisation de l'évaluation, en consultation et en collaboration avec l'équipe chargée du projet et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement. La méthodologie d'évaluation comprendra les éléments suivants :

1. une analyse préliminaire de la documentation afférente au projet, à savoir le cadre du projet (descriptif et étude de projet initial), les rapports sur son état d'avancement, les informations de suivi et autres rapports et documents pertinents;
2. des entretiens avec le Secrétariat de l'OMPI (équipe chargée du projet, Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, autres entités qui contribuent au projet, etc.); et
3. des entretiens à l'échelle nationale avec les parties prenantes.

#### 3.4 Collecte et analyse des données

Le principal outil de collecte de données sera constitué d'entretiens semi-structurés avec un groupe convenu de parties prenantes<sup>4</sup>. L'examen de la documentation disponible fournira un point de départ objectif pour l'évaluation, dont les conclusions seront utilisées afin de recouper les données recueillies au cours des entretiens.

Tout au long du processus d'évaluation, l'évaluateur consultera et coopérera étroitement avec l'équipe chargée du projet et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement.

Les outils de collecte de données proposés, notamment l'analyse de la documentation et les entretiens semi-structurés, seront utilisés pour chacun des thèmes couverts par l'évaluation. Des informations supplémentaires sur ces outils et sur la façon dont ils seront mis en place sont présentées ci-après.

---

<sup>4</sup> Voir l'appendice I.

Outil	Description	Source d'information
<i>Examen des documents et des ressources</i>	Examen de la documentation principale	Documentation de l'OMPI telle que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre du projet (descriptif initial du projet et étude)</li> <li>- Rapports sur l'état d'avancement du projet</li> <li>- Informations de suivi</li> <li>- Autres rapports et documents pertinents</li> <li>- Liens vers des pages Web</li> </ul>
<i>Entretiens</i>	Environ 21 entretiens semi-structurés, menés à distance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable de projet (Secteur du droit d'auteur et des industries de la création)</li> <li>- Division de la coordination du Plan d'action pour le développement</li> <li>- États membres</li> <li>- Offices nationaux de propriété intellectuelle</li> </ul>

L'accent sera mis sur la collecte de données qualitatives à l'aide de processus itératifs et comparatifs, dans lesquels la conception et les conclusions de chaque étape ont une incidence sur la structure et l'approche des phases d'évaluation suivantes. Les données recueillies seront comparées et analysées sur la base des trois principaux thèmes d'évaluation.

### 3.5 Cadre de l'évaluation et principales questions d'évaluation

Le tableau suivant décrit les principales questions d'évaluation et la méthodologie proposée pour l'évaluation de ces questions. La méthodologie est organisée autour des trois thèmes principaux d'évaluation, tels qu'indiqués dans le mandat de l'évaluation (conception et gestion du projet; efficacité du projet et durabilité du projet). L'évaluation déterminera dans quelle mesure les recommandations nos 1, 4, 10, 12, 19, 24 et 27 du Plan d'action pour le développement ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

Domaine thématique	Axe d'enquête (tel qu'indiqué dans le mandat de l'évaluation)	Indicateurs d'évaluation de l'exécution	Questions d'évaluation spécifiques	Outils de collecte de données
<b><u>Conception et gestion du projet</u></b>	1. La pertinence du descriptif de projet initial à servir de guide à la mise en œuvre du projet et à l'évaluation des résultats obtenus.	Utilisation et utilité du descriptif initial du projet tout au long de la mise en œuvre de ce dernier.	1.1. Dans quelle mesure le descriptif initial du projet a-t-il été utile et approprié pour guider la mise en œuvre du projet?	Entretiens avec les parties prenantes et examen des documents
			1.2. Dans quelle mesure le descriptif initial du projet a-t-il été utile et approprié pour évaluer les résultats obtenus au moyen du projet?	
			1.3. Quelles modifications pourraient être apportées au descriptif initial du projet afin de le rendre plus utile pour guider la mise en œuvre et l'évaluation des résultats?	
	2. Outils de suivi du projet, d'auto-évaluation et d'établissement de rapports et analyse de leur utilité et de leur adéquation pour fournir à l'équipe chargée du projet et aux principales parties prenantes des informations utiles à la prise de décisions.	Présence et utilisation par l'équipe chargée du projet et les partenaires des outils de suivi et de rapport.	2.1. Dans quelle mesure les outils de suivi, d'auto-évaluation et de rapport du projet ont-ils été utiles pour aider à la prise de décision relative au projet (par exemple, pour apporter des ajustements au projet en fonction des données issues du suivi et des rapports)?	Entretiens avec les parties prenantes et examen des documents
2.2. Quels autres outils auraient pu aider à collecter des données pertinentes pour éclairer et soutenir la prise de décision?				

Domaine thématique	Axe d'enquête (tel qu'indiqué dans le mandat de l'évaluation)	Indicateurs d'évaluation de l'exécution	Questions d'évaluation spécifiques	Outils de collecte de données
	3. Importance de la contribution et du soutien d'autres entités du Secrétariat à la mise en œuvre efficace et rationnelle du projet.	Niveaux de contribution des autres entités du Secrétariat.	3.1. Dans quelle mesure d'autres entités au sein du Secrétariat ont-elles contribué et permis une mise en œuvre efficace et rationnelle du projet?	Entretiens avec les parties prenantes
	3.2. Quels ont été leur rôle et leur contribution?			
	3.3. Aurait-il été utile d'impliquer d'autres entités au sein du Secrétariat et pourquoi?			
	4. Degré de concrétisation ou d'atténuation des risques recensés dans le descriptif du projet initial.	Mesure dans laquelle les risques recensés se sont concrétisés et succès (ou non) des mesures d'atténuation.	4.1. Quels étaient les principaux risques recensés dans le descriptif initial du projet?	Entretiens avec les parties prenantes et examen des documents
	4.2. Lesquels de ces risques se sont concrétisés au cours de la durée du projet?			
	4.3. Comment ces risques ont-ils été atténués ou traités?			
	4.4. D'autres stratégies d'atténuation auraient-elles été utiles?			
	5. Capacité d'adaptation du projet aux tendances et technologies émergentes et à d'autres facteurs extérieurs.	Niveau de souplesse et de capacité d'adaptation aux changements.	5.1. De quelle manière a-t-il été possible d'adapter le projet aux nouvelles tendances, technologies et à d'autres facteurs extérieurs?	Entretiens avec les parties prenantes
	5.2. Y a-t-il eu des occasions manquées à cet égard?			

Domaine thématique	Axe d'enquête (tel qu'indiqué dans le mandat de l'évaluation)	Indicateurs d'évaluation de l'exécution	Questions d'évaluation spécifiques	Outils de collecte de données
<b>Efficacité</b>	1. Efficacité des résultats du projet à aider les entreprises du secteur de la création et les autorités nationales, notamment les offices de propriété intellectuelle, à tirer parti des outils et stratégies de propriété intellectuelle pour ajouter de la valeur à leurs produits et services créatifs et diversifier leurs activités économiques.	Mesure dans laquelle : Les capacités des entreprises du secteur de la création et des autorités nationales ont été renforcées. Il a été tiré parti des outils et stratégies de propriété intellectuelle mis au point pour ajouter de la valeur aux produits et services créatifs et pour diversifier les activités économiques des entreprises du secteur de la création et des autorités nationales.	1.1. De quelle manière les résultats du projet ont-ils renforcé les capacités des entreprises du secteur de la création et des autorités nationales, notamment des offices de propriété intellectuelle?  1.2. Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils aidé les entreprises du secteur de la création et les autorités nationales, notamment les offices de propriété intellectuelle, à tirer parti des outils et stratégies de propriété intellectuelle pour ajouter de la valeur à leurs produits et services créatifs et diversifier leurs activités économiques?	Entretiens avec les parties prenantes et analyse des documents
	2. Efficacité de la création de réseaux regroupant les acteurs locaux du secteur de la création afin de favoriser le transfert d'information et la coopération et de stimuler la croissance.	Mesure dans laquelle le projet a permis la mise en place d'un réseau entre les industries de la création et les parties prenantes locales afin de faciliter le transfert d'information, la coopération et de stimuler la croissance.	2.1. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis la mise en place d'un réseau entre les industries de la création et les parties prenantes afin de <ul style="list-style-type: none"> <li>• faciliter le transfert d'information et la coopération?</li> <li>• stimuler la croissance?</li> </ul>	Entretiens avec les parties prenantes

Domaine thématique	Axe d'enquête (tel qu'indiqué dans le mandat de l'évaluation)	Indicateurs d'évaluation de l'exécution	Questions d'évaluation spécifiques	Outils de collecte de données
	<p>3. Efficacité de l'amélioration de la sensibilisation des acteurs des secteurs visés à la propriété intellectuelle sur des questions telles que : i) le rôle du système de propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité, de l'innovation et dans la création de valeur ajoutée; ii) la documentation, la gestion et, le cas échéant, l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et leur rôle dans l'accroissement des flux de revenus des parties prenantes des industries de la création; et 3) l'importance du respect et de l'application des droits de propriété intellectuelle, qui constituent les principaux actifs immatériels des entreprises du secteur de la création.</p>	<p>Évolution du niveau de sensibilisation des secteurs de la création visés concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le rôle du système de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité, de l'innovation et dans la création de valeur ajoutée;</li> <li>• la documentation, la gestion et l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et leur rôle dans l'accroissement des flux de revenus;</li> <li>• l'importance primordiale que revêtent le respect et l'application des droits de propriété intellectuelle, qui constituent les principaux actifs immatériels des entreprises du secteur de la création.</li> </ul>	<p>3.1. Dans quelle mesure le projet a-t-il été efficace pour modifier le niveau de sensibilisation des parties prenantes en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le rôle du système de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité, de l'innovation et dans la création de valeur ajoutée?</li> <li>• la documentation, la gestion et l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et leur rôle dans l'accroissement des flux de revenus?</li> <li>• l'importance primordiale que revêtent le respect et l'application des droits de propriété intellectuelle, qui constituent les principaux actifs immatériels des entreprises du secteur de la création.</li> </ul> <p>3.2. Comment cette efficacité a-t-elle été mesurée?</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes et analyse des documents</p>

Domaine thématique	Axe d'enquête (tel qu'indiqué dans le mandat de l'évaluation)	Indicateurs d'évaluation de l'exécution	Questions d'évaluation spécifiques	Outils de collecte de données
	4. Efficacité à concourir à la création, aux niveaux national et régional, selon le cas, d'une infrastructure, grâce à laquelle les entreprises du secteur de la création auraient moins de difficultés à gérer les transactions liées à la propriété intellectuelle ou à utiliser le système de propriété intellectuelle.	Mesure dans laquelle le projet a concouru à la création, aux niveaux national et régional, selon le cas, d'une infrastructure, grâce à laquelle les entreprises du secteur de la création auraient moins de difficultés à gérer les transactions liées à la propriété intellectuelle ou à utiliser le système de propriété intellectuelle.	4.1. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis la création de structures nationales et régionales pour les industries de la création?  4.2. De quelle manière la création de ces structures a-t-elle facilité les transactions fondées sur la propriété intellectuelle ou l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour les entreprises?	Entretiens avec les parties prenantes et analyse des documents
	5. Efficacité à renforcer les réseaux sectoriels et intersectoriels entre les acteurs des industries de la création afin de faciliter les collaborations et les transferts de connaissances.	Mesure dans laquelle le projet a contribué à renforcer les réseaux entre les acteurs des industries de la création et au sein de celles-ci.	5.1 Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer les réseaux entre les acteurs des industries de la création et au sein de celles-ci, et comment ces réseaux ont-ils facilité les collaborations et les transferts de connaissances?	Entretiens avec les parties prenantes et analyse des documents

Domaine thématique	Axe d'enquête (tel qu'indiqué dans le mandat de l'évaluation)	Indicateurs d'évaluation de l'exécution	Questions d'évaluation spécifiques	Outils de collecte de données
<b><u>Durabilité</u></b>	1. Probabilité que les pays bénéficiaires et les parties prenantes continuent d'utiliser les résultats du projet, tels que les supports de formation en matière de propriété intellectuelle, et les réseaux créés pour renforcer les secteurs de la création après l'achèvement du projet.	Degré de probabilité que les résultats du projet, tels que les supports de formation en matière de propriété intellectuelle, et les réseaux continuent d'être utilisés à l'issue du projet.	1.1. Dans quelle mesure les résultats du projet, tels que les supports de formation consacrés à la propriété intellectuelle, et les réseaux mis en place par les pays bénéficiaires et les parties prenantes pour renforcer les industries de la création, continueront-ils d'être utilisés à l'issue du projet?	Entretiens avec les parties prenantes
<b><u>Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement</u></b>	2. Mesure dans laquelle les recommandations nos 1, 4, 10, 12, 19, 24 et 27 du Plan d'action pour le développement ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet.	Mesure dans laquelle les recommandations nos 1, 4, 10, 12, 19, 24 et 27 du Plan d'action pour le développement ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet.	2.1. Dans quelle mesure les recommandations nos 1, 4, 10, 12, 19, 24 et 27 du Plan d'action pour le développement ont-elles été mises en œuvre dans le cadre de ce projet?	Entretiens avec les parties prenantes et analyse des documents

### 3.6 Programme de travail de l'évaluation, produits à livrer et calendrier

Le présent projet d'évaluation a débuté le 9 décembre 2025 et s'achèvera le 28 février 2026. Cinq étapes distinctes sont envisagées dans cette évaluation :

#### **Phase 1 – Phase de lancement**

Lors de la conception du rapport de lancement, l'évaluateur s'efforce de rencontrer et de discuter à distance avec les principales parties prenantes. Ces échanges sont considérés comme un processus informel de clarification et de découverte visant à : déterminer les principaux enjeux de la conception de l'évaluation; confirmer quel est l'ensemble des parties prenantes concernées; s'accorder sur les résultats; et s'assurer que la méthodologie est parfaitement ciblée.

Le principal résultat de la phase de lancement est un rapport initial (le présent rapport) qui comprend une description de la finalité et des objectifs de l'évaluation; la méthodologie d'évaluation; un cadre d'évaluation (qui inclut les critères d'évaluation de l'exécution); les outils de collecte de données; les méthodes d'analyse des données; une liste des principales parties prenantes à interroger; et un programme de travail pour l'évaluation.

#### **Phase 2 – Examen de la documentation**

L'analyse des documents fournit un point de départ objectif pour l'évaluation et permet de dresser une vue d'ensemble des données et informations existantes relatives au projet.

#### **Phase 3 – Entretiens avec les parties prenantes**

À partir des résultats de l'analyse des documents, un guide d'entretien sera élaboré (en s'appuyant sur les principales questions indiquées dans le cadre d'évaluation ci-dessus) et des entretiens avec les parties prenantes seront menés. L'évaluateur mènera des entretiens approfondis avec un groupe convenu de principaux informateurs. L'évaluateur travaillera en étroite collaboration avec la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement pour établir et affiner cette liste d'informateurs afin de garantir une compréhension nuancée du sujet. Les entretiens seront menés à distance et viseront principalement la collecte de données qualitatives.

#### **Phase 4 – Rédaction du rapport**

Les données recueillies dans le cadre de l'examen des documents et des entretiens avec les parties prenantes seront analysées et recoupées afin de présenter les principales conclusions et les recommandations associées dans le rapport final d'évaluation. Une première version du rapport sera présentée et les commentaires de l'OMPI y seront intégrés le cas échéant.

#### **Phase 5 – Présentation de l'évaluation**

L'évaluation sera présentée à la trente-cinquième session du CDIP en mai 2026.

**Principaux résultats attendus et calendrier**

	<i>Principales étapes et calendrier</i>	8 – 20 décembre 2025	8 – 20 décembre 2025	8 – 16 janvier 2026	17 – 24 janvier 2026	25 – 30 janvier 2026	20 février 2026	Mai 2026
Phase 1	Création et approbation du rapport de lancement							
Phase 2	Examen des documents							
Phase 3	Entretiens avec les parties prenantes							
Phase 4	Livraison du projet de rapport							
Phase 4	Observations des clients sur le rapport							
Phase 4	Livraison du rapport final							
Phase 5	Présentation de l'évaluation							

**Résultats attendus :**

Cette évaluation devrait donner lieu aux principaux résultats attendus suivants :

- Rapport de lancement
- Projet de rapport d'évaluation
- Rapport final d'évaluation de pas plus de 3300 mots, notamment un résumé structuré de la manière suivante :
  - i. description de la méthode d'évaluation utilisée;
  - ii. résumé des principales conclusions fondées sur des données factuelles, articulé autour des principales questions d'évaluation;
  - iii. conclusions tirées de ces observations; et
  - iv. recommandations découlant des conclusions et des enseignements tirés.

La version finale du rapport d'évaluation contenant une réponse de la direction dans une annexe sera examinée à la trente-cinquième session du CDIP, qui se tiendra du 4 au 8 mai 2026.

## Projet de structure du rapport final

1. Résumé
2. Introduction (comportant l'historique du projet)
3. Présentation des objectifs et de la méthodologie de l'évaluation
4. Principales observations :
  - Conception et gestion du projet
  - Efficacité
  - Durabilité
  - Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement
5. Conclusions et recommandations
6. Annexes
  - Principaux intervenants
  - Liste des documents/publications consultés
  - Outils de collecte de données utilisés (guides pour les entretiens)
  - Rapport de lancement
  - Brève notice biographique sur l'auteur du rapport

[Fin de l'appendice VII et du document]